



Délibération n° 2015-009

PROJET "MAISON DES TERROIRS DE LA RÉUNION"

AU SEIN DE L'IMPLANTATION DU SECTEUR SUD

DU PARC NATIONAL DE LA RÉUNION

Conseil d'administration

SÉANCE DU 02 JUILLET 2015

Le Conseil d'administration du Parc national de La Réunion,

- Vu La séance du Conseil d'administration du 26 mars 2012, au cours duquel les membres présents ont approuvé le projet d'implantation du secteur sud sur la commune de Petite île.
- Vu La séance du Conseil d'administration du 1^{er} décembre 2014 au cours duquel les membres présents ont été informés du lancement de l'appel à candidature pour des espaces à louer et à aménager au sein de l'implantation du secteur sud afin de promouvoir les Pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion et de valoriser un panier de bien et de services en lien avec cette écrien et son développement.
- Vu le Code de l'Environnement et notamment ses article R.331-23, R331-38, R.331-40, R.331-42
- Vu le Décret n° 2007-296 du 5 mars 2007 créant le parc national de La Réunion ;
- Vu la délibération du 26 mars 2012 portant sur l'implantation du secteur sud du Parc national de La Réunion dans la commune de Petite-île ;
- Vu la Charte du Parc national de La Réunion approuvée par le décret n° 2014-49 du 21 janvier 2014 ;
- Vu l'Arrêté préfectoral n° 15-386/SG/DRCTCV4 constatant les adhésions à la Charte du parc national de La Réunion ;
- Vu l'appel à candidatures pour des espaces à louer et à aménager au sein de l'implantation du secteur sud lancé le 04 décembre 2015 ;
- Vu la candidature du regroupement de professionnels du tourisme, Agrotours Réunion, Guid'A Nou SARL et le Jardin des Parfums et des Épices, reçu le 15 juin 2015 et proposant le projet de développement économique intitulé "La Maison des Terroirs de La Réunion"

Considérant l'objectif d'assurer à travers l'implantation du secteur sud du Parc national de La Réunion, le développement de relais de services contribuant à la valorisation des patrimoines et la mutualisation des frais de fonctionnement liés à cette l'implantation ;



Organisation
des Réunionnais
pour l'économie
la culture et le tourisme



Pitons, cirques et
remparts de l'île de La Réunion
inscrits sur la Liste du patrimoine
 mondial de l'UNESCO en 2010

Parc national de La Réunion

258 rue de La République • 97431 Plaine des Palmistes

Tél. • 262 (0) 262 90 11 35 • Fax : 262 (0) 262 90 11 39

www.reunion-parcnational.fr • contact@reunion-parcnational.fr

Handwritten signature and initials.

Après avoir pris connaissance du projet de "La Maison des Terroirs de La Réunion" , de ses objectifs et de ses modalités de mise en œuvre, **à l'unanimité** :

VALIDE le projet de la Maison des Terroirs de La Réunion déposé par le regroupement de professionnels du tourisme : Agrotours Réunion, Guid'A Nou SARL et le Jardin des Parfums et des Épices ;

CLOTURE l'appel à candidatures pour des espaces à louer et à aménager au sein de l'implantation du secteur sud lancé le 04 décembre 2015 ;

DELEGUE à Madame la Directrice du Parc national de La Réunion, l'élaboration d'un contrat de bail avec les porteurs de projet et la préparation de la modification budgétaire associée.

Adoptée à la Plaine-des-Palmistes, le 02 juillet 2015.

Le Président du Conseil d'administration

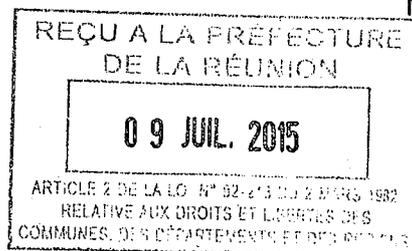


Daniel GONTHIER

La Directrice



Marylène ROARAU



La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de La Réunion et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Date de publication :	
Date d'affichage	
Date de retrait	